

COMPTE RENDU

de la séance du 9 novembre 2020

Date de convocation du : 02 Novembre 2020

Présents : Madame FONTANAUD Cécile, Monsieur ARLIN Jérôme, Monsieur QUERAUX Nicolas, Monsieur SPANJERS Henrick, Monsieur BEAU Jacques, Madame BOUILLON Françoise, Madame CARDIN-TINARD Christelle, Monsieur CHAMPALOUX Didier, Madame DUTOYA Jacqueline, Monsieur GAUTHIER Yves, Monsieur HAMON Jérémy, Monsieur HOFFMANN Pascal, Monsieur LUNE Philippe, Monsieur MASSETEAU Aliptien, Madame PALOMBO-ROUGIER Vanessa, Madame POUVREAU Johanna, Monsieur POUVREAU Pierre-Henri, Monsieur WERION Jacques

Pouvoirs : Madame L ACHAUME Christine a donné pouvoir à Monsieur SPANJERS Henrick

Excusée : Madame LACHAUME Christine

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal HOFFMANN

délibération D 2020 10 1 : Convention de mise à disposition du personnel administratif de la commune avec ASA de la Mouvière

L'asa de la Mouvière sollicite la commune pour que le secrétariat du syndicat soit géré et installé au sein de la mairie d'Aunac à compter du 1er novembre 2020 à raison de 2 heures par semaine.

L'ASA DE LA MOUVIERE remboursera à la commune d'Aunac sur Charente le montant de la rémunération brute et des charges patronales correspondant aux salaires versés au titre de l'année aux agents administratifs, calculé au prorata de deux heures hebdomadaires du coût chargé moyen des deux agents. Un détail annuel reprenant le détail de ces chiffres sera annexé à la présente convention pour justifier les mouvements comptables qui seront enregistrés en décembre de chaque année.

Monsieur le Maire expose le contenu de cette convention et demande de se prononcer sur le sujet :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- décide de passer une convention de mise à disposition du personnel administratif de la commune entre l'asa de la mouvière et la commune d'Aunac sur Charente à compter du 1^{er} novembre 2020.

- charge Monsieur le Maire de signer cette convention et tout autre document se rattachant à cette décision.

Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0

délibération D 2020 10 2 : Convention de mise à disposition du personnel administratif de la commune avec la commune de Moutonneau

La commune de Moutonneau sollicite la collectivité d'Aunac sur Charente pour que le secrétariat de Moutonneau puisse être géré à compter du 1er novembre 2020 à raison de 8 heures par semaine via une convention de mise à disposition avec le secrétariat d'Aunac sur charente.

Cette convention durera le temps nécessaire pour permettre à la commune de Moutonneau de se trouver une solution de gestion administrative et comptable qui lui convienne.

La commune de Moutonneau remboursera à la commune d'Aunac sur Charente le montant de la rémunération brute et des charges patronales correspondant aux salaires versés au titre de l'année

aux agents administratifs, calculé au prorata de huit heures hebdomadaires du coût chargé moyen des deux agents. Un détail reprenant le détail de ces chiffres sera annexé à la présente convention pour justifier les mouvements comptables qui seront enregistrés à chaque fin de convention.

Monsieur le Maire expose le contenu de cette convention et demande de se prononcer sur le sujet :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- décide de passer une convention de mise à disposition du personnel administratif de la commune entre la commune de Moutonneau et la commune d'Aunac sur Charente à compter du 1^{er} novembre 2020.
- charge Monsieur le Maire de signer cette convention et tout autre document se rattachant à cette décision.

Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0

délibération D 2020 10 3 : Adhésion de nouvelles communes au syndicat mixte de la fourrière

Lors de sa séance du 14 octobre 2020, le conseil syndical a statué favorablement sur l'adhésion de trois nouvelles communes.

Conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le syndicat notifie à ses communes et EPCI adhérents la délibération faisant acte de ces nouvelles adhésions, entraînant modifications des statuts.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du syndicat mixte de la fourrière.

Cette modification de statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux ou communautaire.

Monsieur le Maire demande la validation de l'adhésion des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon au syndicat mixte de la fourrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière.

Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0

délibération D 2020 10 4 : Terrain A 607 - 2a22c - achat de la commune aux Consorts MASSON

Monsieur le Maire informe qu'une délibération a été prise le 27 septembre 2016 enregistrée n° D_2016_6_1, afin de prendre la décision d'acquérir un terrain cadastré à Aunac A 607 d'une contenance de 2a 22c aux consorts MASSON domiciliés 16 rue joliot curie à Angoulême pour la somme de 666 euros.

Or cet acte doit être remplacé par une nouvelle délibération car cette dernière a été signée par le Maire précédent et que l'acte notarial doit être en concordance avec le signataire de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de se prononcer sur cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte d'acquérir la parcelle A 607 aux consorts MASSON pour la somme de 666 euros.
- charge Monsieur le Maire de signer l'acte notarial relatif à cet achat.

Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0

délibération D 2020 10 5 : Résiliation du bail du 19.01.2005 entre la commune d'Aunac sur Charente et l'association AMADEA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par lettre recommandée en date du 30 octobre 2020, il a résilié le bail entre la commune et l'association AMADEA pour le logement au 44 rue de la Charente, bail signé le 19 janvier 2005.

La fin du bail intervient suite à la décision de vendre ce presbytère, bâtiment du domaine privé de la commune. Cette décision avait été actée par délibération n°D_2020_9_10 en date du 28 septembre 2020.

Ainsi Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de poursuivre le dossier et donc d'approuver sa demande de résiliation de bail au 30 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au Maire pour acter cette résiliation de bail suivant les termes du contrat.

Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0

délibération D 2020 10 6 : Devis du SDEG 16 pour la suppression des points lumineux

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par H.Spanjers et lui même pour identifier les points d'éclairage inutiles ou redondants. 32 éclairages peuvent être retirés sans altérer l'éclairage des bourgs et villages.

Le SDEG 16 propose sa prestation pour la suppression de ces points lumineux.

1 348.14 € à la charge de la commune (coût réel : 8 593.88 € dont 7 245.74 € pris en charge par le syndicat).

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au débranchement des points lumineux et charge le Maire de signer le devis proposé par le SDEG 16, soit

1 348.14 € à la charge de la commune.

Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0

Devis réparation cloche église de Bayers

L'entreprise BODET qui intervient tous les ans pour la maintenance des trois (deux) cloches a fait parvenir son devis de remplacement de l'horloge mère dans l'église Bayers.

2 762.40 € TTC (pourrait être passé en investissement, HT +/- = 1600.00 €).

Un dossier est en cours auprès de l'assurance. Un contact oral a eu lieu ce jour : Groupama appliquera la vétusté, soit un remboursement de 460.40 €

Après avoir pris connaissance de la situation, et dans l'attente du résultat de l'action engagée par J.Werion qui examine la possibilité d'une réparation par ses soins, le conseil reporte la prise de délibération.

Marché de producteurs 2021

Le conseil refuse la dépose d'un dossier à la chambre d'agriculture pour organiser un marché de producteurs en 2021.

Assainissement

SPAC: Prix & Qualité du Service public

Ce rapport doit être présenté aux conseils des communes adhérentes dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

SPANC: Prix & Qualité du Service public

Ce rapport doit être présenté aux conseils des communes adhérentes dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Présentation au conseil d'un résumé des rapports annuels obligatoires d'évaluation du service d'assainissement.

Le rapport complet a été transmis à l'ensemble des membres du conseil par email.

Point/Avance sur projets

Village seniors, hydro-électricité, agro-écologie, nature-environnement.

Recensement des chômeurs : nous en avons un qui nous a contacté.

Bâtiment de la Garenne,

Projet d'aménagement des bourgs,

Manifestations

11 novembre

Une manifestation restreinte avec le maire et les adjoints a eu lieu mercredi matin avec dépôts de gerbe sur chaque monument de la commune.

Marché au gras du 14 Novembre -

S'est déroulé en extérieur sur la place de la mairie sous les tivolis et donc appel aux volontaires pour le montage des tivolis

Marché de Noël

Date prévisionnelle : 12 Décembre

Compte-tenu du fait qu'il ne s'agirait pas uniquement de produits alimentaires, il est fortement envisagé de l'annuler.

Mur de Bayers remonté

Les employés communaux ont très bien travaillé. Le chantier s'achève cette semaine.

Toiture église d'Aunac

Suite à l'intervention de S.Cheminade pour replacer des tuiles, il a été constaté que le faîtage est en très mauvais état, il faudra prévoir sa réfection l'année prochaine.

Groupe de travail sur la sécurité routière

Nous avons fait une première réunion avec le groupe. Un document public recensant les problèmes locaux est mis en place.

PLUi

Nous avons terminé l'étude du plan sur l'ensemble de la commune en tenant compte des contraintes

imposées. Il a été remis à la CdC le 9 novembre.